

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2009**

**Présents** : Mrs BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; CNUUDE Fabrice ; GODERE Yannick ; LEGUAY Benoît ; MORICEAU Bertrand ; PHILIPPE Christian ; QUELVEN Jacques ; SEITZ Alfred ; SUISSE Michel ; Mmes BLANQUET Sylvie ; CHAIGNEAU Sylvie ; COURSIN Murielle ; DUMEZ Sophie ; GUENEE Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; LE STER Stéphanie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette.

**Pouvoirs** : M. Philippe MOUE à Mme Sylvie PLACET  
M. Michel HURE à M. Bertrand MORICEAU.

Le compte-rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité des voix.

-----

Mme Sophie DUMEZ est élue secrétaire de séance **A L'UNANIMITE**.

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

**I) BUDGET COMMUNAL**

**1 - Compte administratif 2008.**

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques QUELVEN, élu pour cette question, examine le Compte Administratif 2008 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES .....	5 164 171.99 €
DEPENSES.....	4 543 003.50 €
EXCEDENT.....	621 168.49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES.....	3 022 585.44 €
DEPENSES.....	2 453 029.38 €
EXCEDENT.....	569 556.06 €

Soit un excédent global de clôture d'un montant de 1 190 724.55 €uros.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif de la commune pour l'année 2008.

**2) Compte de gestion 2008.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Unique de l'exercice 2008, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008 et s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Conseil

Municipal DECLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

M. le Maire donne lecture d'une déclaration visant à expliquer les grandes orientations et contraintes qui constituent la base de travail de l'élaboration du budget communal, eu égard au contexte actuel. Cette déclaration est disponible en mairie.

### 3) Taux des 4 taxes locales 2009.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour financer nos investissements et pour limiter le recours à l'emprunt, la commune doit augmenter le taux des impôts locaux.

M. Bertrand MORICEAU fait remarquer que concernant la TH, qui touche le plus de ménages, nous sommes nettement en dessous des moyennes départementale et nationale. M. le Maire ajoute que l'avenir de la TP est incertain, que ce soit sur le plan national à compter de 2010 que localement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'augmenter pour l'année 2009 les taux de la Taxe d'Habitation (T.H.), de la Taxe Foncière Bâti (T.F.B.), de la Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B.) et de la Taxe Professionnelle (T.P.), et d'appliquer ainsi les taux suivants :

T.H. = 9,38 %	-	T.F.B. = 14,63 %	-	T.F.N.B. = 49,88 %	-	T.P. = 17,47 %
(Taux 2008 : T.H. = 9,11 %	-	T.F.B. = 14,20 %	-	T.F.N.B. = 48,44 %	-	T.P. = 16,73 %

Abstention : 1 (Mme Sylvie BLANQUET)

### 4) Budget primitif 2009.

M. Jacques QUELVEN expose aux membres du Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'exercice 2009. M. Benoît LEGUAY donne lecture d'un texte retraçant son sentiment sur la vie de l'équipe municipale lors de la première année de mandat, son implication personnelle en tant que citoyen et élu ainsi qu'une vision générale des orientations prises à travers ce budget 2009. Cette déclaration est également disponible en mairie.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **4 462 857.49 €uros**

- SECTION D'INVESTISSEMENT : **3 427 094.51 €uros**

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Unique 2009.

Abstentions : 5 (Mmes Claudine GUENEE ; Sylvie CHAIGNEAU ; Sylvie BLANQUET ; Mrs René CACHEUX ; Fabrice CNUUDE).

### 5) Bilan de la politique foncière 2008.

Monsieur le Maire précise que pendant cette année 2008, la commune a acquis plusieurs parcelles cadastrées :

N° de parcelle Cadastrée	Nom du propriétaire	Situation	Montant Payé	Destination
C 743 et C 744	SAS COFIMMOBILIER	Rue des Ligneux	352.37 €	Constructions 12 rue des Ligneux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le bilan présenté de la politique foncière de la commune pour 2008.

## II) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

### 6) Compte administratif 2008.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques QUELVEN, élu pour cette question, examine le Compte Administratif 2008 EAU ET ASSAINISSEMENT qui s'établit comme suit :

#### SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES ..... 136 035.79 €  
 DEPENSES..... 92 007.99 €  
 EXCEDENT..... 62 748.88 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES..... 86 605.46 €  
 DEPENSES..... 82 388.19 €  
 EXCEDENT ..... 4 217.27 €

Soit un excédent global de clôture d'un montant de 66 966.15 €uros.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif EAU ET ASSAINISSEMENT pour l'année 2008.

### 7) Compte de gestion EAU ET ASSAINISSEMENT 2008.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Unique EAU ET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2008, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif EAU ET ASSAINISSEMENT 2008 et s'être fait présenter le Compte de Gestion EAU ET ASSAINISSEMENT 2008 dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Conseil Municipal DECLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion EAU ET ASSAINISSEMENT, dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, est conforme au Compte Administratif.

### 8) Budget primitif EAU ET ASSAINISSEMENT 2009

Monsieur QUELVEN expose aux membres du Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'exercice 2009 ; le Budget EAU ET ASSAINISSEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION : 151 796.19 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT : 367 333.46 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le Budget Unique EAU ET ASSAINISSEMENT 2009.

### 9) Marchés publics

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, à titre informatif, la liste des attributions de marchés publics pour l'année 2008, en précisant pour chacun son objet, le type de procédure, la date de sa parution, son montant ainsi que l'entreprise retenue.

### III) NOMINATION DES REPRESENTANTS AU S.I.L.Y.A.

M. Benoît LEGUAY rappelle aux membres du Conseil Municipal les missions du Syndicat Intercommunal du Lycée d'Aubergenville, la gestion des infrastructures extra sportives du Lycée ainsi que le transport scolaire des élèves. Les communes membres sont Andelu, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Boinville-en-Mantois, Crespières, Epône, Flins-sur-Seine, Goussonville, Herbeville, la Falaise, Jumeauville, les Alluets-le-Roi, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Mézières-sur-Seine, Montainville et Nézel.

En 2008 - 2009, 97 Méziérois fréquentaient le Lycée, contre 102 l'année scolaire précédente.

Notre commune participe financièrement à hauteur d'environ 27 000 €, ce qui en fait le 4<sup>ème</sup> contributeur.

M. Benoît LEGUAY précise que les réunions du conseil syndical étaient régulièrement reportées en l'absence de quorum, chaque commune ayant 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

En conséquence la Présidente ainsi que les membres du Bureau ont proposé de modifier le nombre de délégués par commune, passant à un titulaire et un suppléant.

Par délibération en date du 19 mars 2008, la commune de Mézières-sur-Seine a accepté cette modification de l'article 5 des statuts du S.I.L.Y.A., validée par l'arrêté préfectoral n°72/DRCL/2009 du 5 février 2009.

Il est nécessaire désormais de nommer un titulaire et un suppléant du Conseil Municipal pour siéger à cette instance.

#### ONT OBTENU :

Benoît LEGUAY	Titulaire	23 voix
Sylvie BLANQUET	Suppléant	23 voix

Ils sont élus à l'unanimité pour siéger au S.I.L.Y.A.

### IV) DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CRESPIERES DU S.I.L.Y.A.

M. Benoît LEGUAY explique aux membres du Conseil Municipal que la commune de Crespières a sollicité son retrait du syndicat, puisque depuis plusieurs années aucun élève de cette commune ne fréquente le lycée Van Gogh d'Aubergenville (la carte scolaire affecte en effet désormais les Crespiérois au lycée de Marly-le-Roi).

Par délibération du 23 octobre 2008, le Conseil Syndical du S.I.L.Y.A. a refusé ce retrait, puisque aucune participation financière n'est sollicitée et qu'en outre une scolarisation potentielle à venir de Crespiérois est possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'émettre un avis défavorable à la demande de retrait de la commune de Crespières du S .I.L.Y.A.

Abstentions : 3 (Mme Sylvie PLACET, Mrs Philippe MOUE, Jacques QUELVEN)

#### V) CREATION DE POSTE

Pour le bon fonctionnement des services, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de la création, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009, d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.

#### VI) TAUX DES VACATIONS FUNERAIRES

M. Benoît LEGUAY informe les membres du Conseil Municipal que la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 est venue apporter des modifications concernant le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances.

Le législateur a en effet souhaité réduire les formalités administratives ainsi que le coût global des funérailles supporté par les familles, notamment par la réduction du nombre d'opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation ; en conséquence l'ensemble du territoire national va être harmonisé, le taux unitaire des vacations funéraires se situant entre 20 et 25 €.

Considérant que jusqu'à présent le taux appliqué sur la commune de Mézières Sur Seine était inférieur à ce taux plancher, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, EMET un avis afin que le taux unitaire des vacations funéraires soit fixé à hauteur de 20 €. Un arrêté municipal viendra ultérieurement officialiser ce montant.

#### VII) DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE - SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'incendie de la salle des fêtes le 27 octobre 2007, une demande de permis de construire va être déposée.

Le futur projet de salle des fêtes, d'une superficie de 790 m<sup>2</sup>, se situe sur le même terrain que la précédente à proximité immédiate de la Salle du Blanc Soleil.

Considérant que ce projet permettra de continuer à proposer un service public et un lieu d'accueil pour les manifestations communales et associatives, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire en vue de l'installation d'une salle des fêtes.

#### VIII) Divers

M. Benoît LEGUAY informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général a répondu favorablement à notre demande de prêt d'un cinémomètre indicateur de vitesse. Les dates d'essai se situent entre le 15 avril et le 15 mai, l'endroit d'implantation devant être décidé par la Commission Sécurité / Transport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.